

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-093a**

**L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

OBJET :

Désignation d'un  
représentant de la Commune  
de Ségur-le-Château au sein  
du SIRTOM

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD et Mme Valérie Isabelle BONIN.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY  
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : R. POURCHET

Considérant que suite aux élections municipales partielles complémentaires qui se sont tenues à Ségur-le-Château les 25 avril et 2 mai 2021, les délégués au SIRTOM représentant la commune doivent être renouvelés ;

Considérant sa qualité de membre du SIRTOM en représentation-substitution des deux communes corréziennes, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Considérant la proposition du Conseil Municipal de Ségur-le-Château du 28 mai 2021 ;

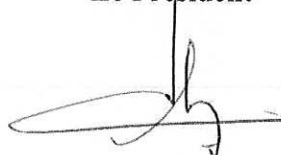
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **désigne** Monsieur Michel DESMOULINS en qualité de représentant titulaire et Madame Diana DELAHAYE, en qualité de représentant suppléant.

Pour cause de rectification d'erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-093 ayant pour identifiant unique n°087-248700189-20210701-DC2021530179-DE.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210701-DC2021530206-DE  
Date de télétransmission : 30/07/2021  
Date de réception préfecture : 30/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.